

## Séance plénière du 29 mars 2018

### La Région Grand Est lance le Pacte villes moyennes

**La séance plénière du Conseil régional, présidée par Jean Rottner, a approuvé le contenu du Pacte villes moyennes ainsi que les 37 villes concernées par ce nouveau dispositif d'aménagement du territoire.**

La Région est la seule à disposer d'une vision d'ensemble des besoins et des ressources de ses territoires. Devant aussi définir des politiques publiques prescriptives pour les prochaines années, elle est à même de pouvoir prendre en compte les différentes problématiques territoriales. C'est la raison pour laquelle la Région s'est emparée de cette opportunité, pour que le déploiement d'une intervention spécifiquement dédiée aux villes moyennes réponde, à travers un cadre d'intervention souple et agile, à leurs spécificités et besoins, dans une logique de maillage de leur territoire. En lien avec l'aide aux territoires ruraux déployée à travers le Pacte pour la ruralité, la Région souhaite aider les villes moyennes. L'objectif est d'accompagner l'ensemble des territoires du Grand Est par des aides ciblées.

#### ➤ Les villes moyennes identifiées comme maillons essentiels

Le diagnostic issu des travaux d'élaboration du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) a confirmé que le Grand Est s'organisait autour d'une armature territoriale riche et diverse. A ce titre, les villes moyennes ont été identifiées comme des maillons essentiels de cette armature urbaine en ce qu'elles assument des fonctions de centralité en accueillant des activités et de l'emploi, des établissements de santé et d'enseignement, des équipements sportifs et culturels, des sites patrimoniaux, mais également de par leur fonction stratégique de connexion des territoires entre eux.

Ces villes moyennes ne sont cependant pas homogènes et la diversité des situations géographiques et des configurations territoriales influe de manière très différenciée leur développement : qu'elle soit une ville moyenne à proximité d'une métropole dans un territoire densément peuplé, une ville à faible densité de population ou située dans une zone frontalière. Certaines connaissent une relative prospérité économique alors que d'autres sont vulnérables car confrontées à un cumul d'évolutions négatives (déclin de l'activité industrielle, fermeture des services publics, restructurations militaires).

#### Les 3 axes d'action régionale pour les villes moyennes :

Une réflexion a été menée autour de 3 axes :

- **appui aux villes moyennes** pour leurs projets de développement ou de redynamisation, conçus dans une logique de projet global irriguant tout le bassin de vie,
- **création d'une identité commune ville moyenne** et d'un sentiment d'appartenance à une « famille » au sein de l'armature urbaine régionale tout en prenant également en compte leurs situations très contrastées,
- **constitution et animation d'un réseau de villes moyennes**, visant à créer une dynamique de partage d'expérience mais de projets/démarches communs.

➤ **Une démarche partenariale autour de la définition d'un projet**

Une analyse portée par les agences d'urbanisme et financée par la Région sera réalisée pour chacune des villes moyennes d'ici fin 2018, qui sera invitée à définir, en lien avec l'intercommunalité, les grands enjeux de son territoire, la stratégie et les projets d'investissement qui pourraient être menés afin d'y répondre. Ces travaux serviront de socle à l'élaboration du Pacte signé entre la Région, la Ville Moyenne et son EPCI, éventuellement le PETR ou d'autres acteurs de son territoire, formalisant la démarche et les projets significatifs à accompagner et à soutenir d'un commun accord.

➤ **Les thématiques abordées prioritairement concernent :**

- La vitalité du centre-ville :
  - l'habitat : rénovation de l'habitat en centre-ville notamment au regard de la vacance de logements, reconversions et réhabilitations en lien avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire,
  - les friches : traitement des friches publiques et privées, dents creuses afin de limiter l'étalement urbain,
  - le commerce : analyse globale de la situation du commerce sur le territoire, revitalisation sur le commerce en centre-ville dans une démarche partenariale public/privé,
  - les équipements de service-aménagements pour la population : construction-réhabilitation d'équipements publics de centralité, espaces publics paysagers respectueux de l'environnement, trames vertes et bleue,
  
- Le rayonnement :
  - la culture et le patrimoine : rénovation du patrimoine, accompagnement des villes dans le suivi de leur secteur protégé, pour les projets de modernisation des cinémas indépendants et des équipements cultures bénéficiant d'un label,
  - la santé : organisation et renforcement de l'offre de santé avec les maisons de santé pluri-professionnelles, télémédecine, contrat local de santé, outils mutualisés entre professionnels, projets expérimentaux.
  - Le tourisme,
  - Le sport,
  - Le marketing territorial,
  
- L'accessibilité :
  - La mobilité : accessibilité, stationnements courte durée, circulations douces entre la ville et son territoire,
  - Le numérique,
  - Les smart territoires.

**Définition d'une ville moyenne :**

Selon l'Insee Grand Est, est considérée comme ville moyenne, toute commune de 10 000 à 100 000 habitants. La ville moyenne doit assurer des charges de centralité sur un territoire plus large, hors communes sous influence directe d'une métropole ou d'une grande agglomération. Même si les villes de Reims et Molsheim n'atteignent pas le seuil minimal de 10 000 habitants, elles sont considérées comme telle, du fait qu'elles animent sur leur territoire un bassin de vie de plusieurs milliers d'habitants.

**Les 37 villes moyennes identifiées en Grand Est :**

Département des Ardennes :

- Charleville-Mézières
- Rethel
- Sedan

Département de l'Aube :

- Romilly-sur-Seine
- Troyes

Département de la Marne :

- Châlons-en-Champagne
- Epernay
- Vitry-le François

Département de la Haute-Marne :

- Chaumont
- Saint-Dizier

Département Meurthe-et-Moselle

- Longwy
- Lunéville
- Pont-à-Mousson
- Toul

Département de la Meuse :

- Bar-le-Duc
- Verdun

Département de la Moselle :

- Amnéville
- Creutzwald
- Forbach
- Hayange
- Saint-Avold
- Sarrebourg
- Sarreguemines
- Thionville

Département du Bas-Rhin :

- Brumath
- Erstein
- Haguenau
- Molsheim
- Obernai
- Saverne
- Sélestat

Département du Haut-Rhin :

- Cernay
- Colmar
- Guebwiller
- Saint-Louis

Département des Vosges :

- Epinal
- Saint-Dié-des-Vosges

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Texier  
06 78 79 93 36/03 88 15 69 84  
[presse@grandest.fr](mailto:presse@grandest.fr)  
[gaelle.tortil-texier@grandest.fr](mailto:gaelle.tortil-texier@grandest.fr)